

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

SEANCE ORDINAIRE DU 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 034.2025 -

Date de convocation

24 septembre 2025

Date de l'affichage

03 octobre 2025

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT (arrivé à 19h50), Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé : Mathias GIRARDIN

Absent :

Secrétaire de séance : Martine BARBIER

Demande de subvention épicerie participative

Vu la demande de subvention reçue en mairie pour aider à l'installation de l'épicerie participative « Le Comptoir des Anges » à Vriange,

Considérant qu'il s'agit d'une entraide de solidarité locale,

Après en avoir débattu, notamment sur l'octroi d'une subvention, le Conseil Municipal, par 8 voix pour :

Approuve le versement d'une subvention de 50 € à l'épicerie participative « Le Comptoir des Anges » à Vriange.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

*Le secrétaire,
Martine BARBIER*

*Le Maire,
Hervé GUIBELIN*



Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

Berger
Levrault

ID : 039-213903081-20250930-2025_D034-DE

